



Chers adhérents, chers collègues

Le comité interministériel du tourisme du 14 mai n'a malheureusement pas pu nous éclairer davantage sur une date précise de réouverture des campings.

Nous restons donc sur les annonces du président de la République nous disant que le calendrier et les conditions d'ouverture nous seront donnés fin mai. Cette date tant attendue pourrait se situer début juin.

**En attendant, nous vous précisons que les campings restent fermés.**

2 dérogations à cette fermeture sont uniquement possibles :

- L'accueil de travailleurs itinérants louant un mobil home comme hébergement dans le cadre de leur activité professionnelle
- Les personnes en situation de logement précaire

Quelques préfetures en France se sont positionnées pour une autorisation orale d'ouverture des campings de leurs départements basée sur une interprétation locale de l'arrêté ministériel. Ces positions sont fragiles juridiquement.

**Dans les 5 départements des Hauts de France, aucune dérogation n'a été obtenue**

Nous vous demandons de respecter ces fermetures.